



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 99340

Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie pour savoir comment les pouvoirs publics pourraient encourager le développement économique, par la réalisation de microprojets à Wallis-et-Futuna. En l'absence d'une structure de crédits adaptée aux besoins du secteur marchand, il souhaite connaître sa position sur la création d'une antenne de l'association pour le droit à l'initiative économique à Wallis-et-Futuna (ADIE).

Texte de la réponse

Le micro-crédit constitue sans conteste un excellent outil en vue de favoriser l'insertion économique des personnes exclues du marché du travail et la création d'entreprises. L'action d'un organisme tel que l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ne peut être qu'encouragée. A cette fin, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a soutenu les initiatives visant à développer le micro-crédit en France. Outre la dérogation au monopole bancaire permise par la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui autorise l'ADIE à prêter aux chômeurs et titulaires de minima sociaux sur des ressources, empruntées auprès des banques, le Gouvernement a l'an dernier mis en place le fonds de cohésion sociale (FCS), doté de 73 millions d'euros pour la période 2005-2009. Le FCS a vocation à abonder les fonds de garantie, notamment ceux gérés par France active garantie et dont bénéficie l'ADIE. S'agissant plus spécifiquement de l'outre-mer, l'agence française de développement (AFD) a noué une coopération étroite avec l'ADIE, coopération qui a été formalisée en 2005 par une convention-cadre de partenariat et la mise en place d'une ligne de financement pluriannuelle. Lors de ses contacts réguliers avec l'ADIE, les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont encouragé l'ADIE à développer son activité dans les régions d'outre-mer où la présence bancaire est faible, notamment Wallis-et-Futuna.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99340

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7190

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9608